



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Régime local d'Alsace-Lorraine

Question écrite n° 5359

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la proposition qui a été maintes fois faite de doter le régime local d'assurance maladie d'Alsace et de Moselle d'une instance de gestion régionale et lui demande si elle n'estime pas que cette instance régionale, accordée au temps actuel de décentralisation et de délocalisation, pourrait à présent être mise sur pieds ; cette réforme contribuant d'une façon claire à calmer les appréhensions des Alsaciens et des Mosellans face à l'avenir de ce régime local auquel ils sont si fortement attachés.

Texte de la réponse

Le projet de réforme concernant le régime local de sécurité sociale des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et notamment la possibilité de créer une instance gestionnaire du régime local ont fait l'objet d'une large concertation locale à la fin de l'année dernière. Sur la base des résultats de cette concertation, les services du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville procèdent actuellement aux travaux permettant de déterminer selon quelles modalités une réforme du régime local pourrait être réalisée.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5359

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2761

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1372